

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 29 Septembre 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

**21/067/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Versement de subventions complémentaires - Budget 2021.**

21-37295-DAS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée pour la période 2018/2021 et adoptée par délibération n°17/2383/ECSS du 11 décembre 2017 et prolongée jusqu'en 2022 par délibération n°21/0291/VDV du 21 mai 2021, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 10 communes dont la Ville de Marseille.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur de certains centres sociaux, le versement de subventions qui viennent compléter le financement d'Animation Globale et de Coordination prévu par la Convention Cadre. Sont concernés des centres sociaux qui œuvrent sur des Zones de Vie Sociale où les difficultés et la faible capacité contributive des familles nécessitent, au moins ponctuellement, une intervention renforcée de la Ville de Marseille.

Par ailleurs, il est proposé en faveur de l'association Destination Familles une subvention afin de l'aider à exercer ses actions socioculturelles sur le territoire de Noailles, secteur identifié comme zone blanche par les partenaires de la Convention Cadre des Centres Sociaux car dépourvu d'équipement d'animation de la vie locale et ce, dans l'attente d'un agrément Espace de Vie Sociale (EVS) en cours d'instruction par la CAF des Bouches-du-Rhône.

Le montant total de la dépense s'élève à 255 157 Euros (deux cent cinquante-cinq mille cent cinquante-sept Euros) dont 30 000 Euros (trente mille Euros) pour les associations de notre Secteur. Cette somme vient en sus du montant total des subventions attribuées aux centres sociaux, sur le budget 2021, au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, à savoir 2 664 727,50 Euros (deux millions six cent soixante-quatre mille sept cent vingt-sept Euros et cinquante centimes) accordées par les délibérations n°20/0629/UAGP du 23 novembre 2020 et n°21/0435/VDV du 9 juillet 2021.

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux ayant déjà fait l'objet d'une convention avec la Ville de Marseille, impose de modifier ces conventions au moyen des avenants ci-joints.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est autorisé le versement de subventions complémentaires aux Centres Sociaux de notre Secteur à valoir sur le budget 2021 :

N° Tiers	N° Progos	Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Montant de la subvention en Euros
4453	00008624	Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	6 000
263	00008640	Association des Equipements Collectifs	Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	5 000
11591	00008641	Association des Equipements Collectifs	Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	11 000
11577	00008654	Association AFAC	Bois Lemaître	avenue Roger Salzmann – Villa Emma 13012 Marseille	3 000

11577	00008655	Association AFAC	Les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	5 000
<b>TOTAL</b>					<b>30 000</b>

**ARTICLE 2** Sont approuvés les avenants ci-annexés.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces avenants.

**ARTICLE 3** La dépense, soit 255 157 Euros (deux cent cinquante-cinq mille cent cinquante sept Euros) dont 30 000 Euros (trente mille Euros) pour les associations de notre Secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, nature 6574.2 - fonction 524 – service 21502 - action 13900910.

Les crédits nécessaires au paiement sont ouverts par la présente délibération et seront repris dans le cadre de cet exercice.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à la majorité**

**Contre Groupe Retrouvons Marseille**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**